

# Protocole de postvention

À la suite d'un décès par suicide  
ou d'une tentative de suicide d'un élève

(Mis à jour en août 2005)



*Le Réseau  
de Prévention  
Suicide  
des Bois-Francs inc.*

*Pour nous rejoindre :*

*Bureau : (819) 362-9412  
Pagette : (819) 795-2836*

# **PROCOLE DE POSTVENTION**

## ***TABLE DES MATIÈRES***

1) REMERCIEMENTS.....	2
2) ÉQUIPE DE POSTVENTION (Ceux qui en font partie).....	3
3) .RÉSUMÉ DES RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS POUR LA POSTVENTION .....	5
4) LES ÉTAPES DU PROCOLE DE POSTVENTION	
1 <sup>ère</sup> étape : Validation de l'information et premier repérage .....	9
2 <sup>e</sup> étape : Convocation du comité de postvention, analyse de la situation et mise en place du plan d'intervention .....	10
3 <sup>e</sup> étape : Communication.....	12
4 <sup>e</sup> étape : Intervention et repérage .....	13
5 <sup>e</sup> étape : Funérailles.....	15
6 <sup>e</sup> étape : Évaluation .....	17
7 <sup>e</sup> étape : Bilan final.....	18
5) OUTILS DE L'ÉQUIPE DE POSTVENTION .....	19
6) PLAN D'INTERVENTION ET DE RÉINSERTION POST-TENTATIVE.....	51
7) DESCRIPTION DES SERVICES AUX ENDEUILLÉS PAR SUICIDE OFFERTS PAR LE RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC. ....	53
8) SCHÉMA DU FONCTIONNEMENT D'UNE POSTVENTION ET RÉSUMÉ DES ÉTAPES .....	55
9) BIBLIOGRAPHIE.....	57

# ***PROTOCOLE DE POSTVENTION***

## **Quelques notes historiques et remerciements.**

***En 1994***, nous nous sommes inspirés du protocole de postvention en milieu scolaire produit par le CPS 02 ainsi que de différentes sources d'information dont vous trouverez la bibliographie à la fin du présent document.

La concertation de différents intervenants est à l'origine de la production du premier protocole de postvention du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc. *Lors de cette démarche, les objectifs poursuivis sont les suivants :*

- o Établir une concertation des intervenants lors d'un suicide d'un jeune de niveau scolaire
- o Prévenir d'autres suicides;
- o Identifier les personnes à risque et intervenir au besoin;
- o Aider les personnes en état de crise ou de stress à traverser cette épreuve
- o Aider les personnes proches à comprendre et à commencer le processus de deuil;
- o Que le milieu scolaire devienne un milieu supportant lors d'un suicide.

Mesdames Martine Fréchette, intervenante sociale, École Ste-Marie, Princeville; Nathalie Tardif, intervenante sociale, Poly. La Samare, Plessisville; Monsieur. René Camiré, coordonnateur des services communautaires, C.L.S.C. de l'Érable et Madame Paula Vachon, coordonnatrice du Réseau Prévention Suicide des Bois-Francis ont participé à la réalisation de la version originale du protocole de postvention en milieu scolaire :

***En 2001***, le protocole de postvention en milieu scolaire est révisé et modifié avec la collaboration du CLSC-CHSLD de l'Érable, du CLSC Suzor-Côté, de la Commission Scolaire des Bois-Francis et du Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc.

Mesdames et Messieurs Nathalie Tardif et René Camiré du CLSC/CHSLD de l'Érable; Line Moisan, Claire Francoeur et Jean-François Bussièrès du CLSC Suzor-Côté; Nicole Turgeon Lecomte et Monique Ingles et Marc Thibodeau de la Commission Scolaire des Bois-Francis; Manon Drolet, Centre Jeunesse Mauricie-Centre du Québec ainsi que Paula Vachon et Suzanne Labrie, Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc. ont participé à la révision qui visait l'amélioration du protocole.

***En l'année 2005***, le protocole en milieu scolaire a été révisé et modifié par Paula Vachon et Josée Thériault en fonction du nouveau *Programme de postvention en milieu scolaire*. Il s'agit d'un programme né d'un consensus d'une quinzaine de personnes du Québec, reconnues pour leurs expertises en regard du deuil après un suicide, avec les recommandations de 49 experts du Québec, du Canada et de l'Europe, sur les actions de postvention en milieu scolaire.

# ***ÉQUIPE DE POSTVENTION multi***

*Dès que la direction de l'école a la confirmation à l'effet qu'il y a eu le suicide d'un élève ou d'un membre du personnel, elle met sur pied le comité de coordination de la postvention. Ce comité est sous la responsabilité de la direction et se compose des personnes suivantes :*

Direction de l'école ou son délégué :

Secrétaire :

Intervenant social :

Psychologue :

Psychoéducateur ou éducateur spécialisé :

Animateur à la vie spirituelle et engagement communautaire :

Responsable de la postvention au Réseau  
Prévention Suicide des Bois-Francis inc. :

Infirmier scolaire :

Représentant des enseignants :

Représentant des services complémentaires  
(Services en place dans l'école) :

Tout autre personnel significatif :

*Dans cette équipe de postvention, un noyau de base composé de 6 intervenants : direction(1), R.P.S.B.F.inc (1), CLSC (1 intervenant social), personnel des services complémentaires (1), enseignant (1), secrétaire (1), est essentiel et doit être dégagé pour assurer un bon fonctionnement. Si des intervenants formant le reste de l'équipe sont absents, ils seront intégrés le plus tôt possible à leur retour. Le recours aux services des CLSC pourra avoir lieu dans les cas où les ressources humaines en place sont insuffisantes pour combler l'équipe de postvention, apporter du renfort et soutien selon la durée et la nature de la postvention.*

## **DÉLAI D'INTERVENTION**

***La majorité des interventions doivent être faites à court terme, c'est-à-dire à l'intérieur de la période s'échelonnant entre la confirmation du décès et le service funéraire.***

# ***ÉQUIPE DE POSTVENTION MILIEU COLLÉGIAL***

*Dès que la direction a la confirmation à l'effet qu'il y a eu le suicide d'un adolescent, elle met sur pied le comité de coordination de la postvention. Ce comité est sous la responsabilité de la direction de l'école et est composé des personnes suivantes :*

Direction de l'école ou son délégué :

Secrétaire :

Intervenant social :

Psychologue :

Psychoéducateur ou éducateur spécialisé :

Animateur à la vie spirituelle et engagement communautaire :

Responsable de la postvention au Réseau  
Prévention Suicide des Bois-Francis inc. :

Infirmier scolaire :

Représentant des enseignants :

Représentant des services complémentaires  
(Services en place dans l'école) :

Tout autre personnel significatif :

*Dans cette équipe de postvention, un noyau de base composé de 6 intervenants : direction(1), R.P.S.B.F. inc (1), CLSC (1 intervenant social), enseignant (2), secrétaire (1), est essentiel et doit être dégagé pour assurer un bon fonctionnement. Si des intervenants formant le reste de l'équipe sont absents, ils seront intégrés le plus tôt possible à leur retour. Le recours aux services des CLSC pourra avoir lieu dans les cas où les ressources humaines en place sont insuffisantes pour combler l'équipe de postvention, apporter du renfort et soutien selon la durée et la nature de la postvention.*

## **DÉLAI D'INTERVENTION**

***La majorité des interventions doivent être faites à court terme, c'est-à-dire à l'intérieur de la période s'échelonnant entre la confirmation du décès et le service funéraire.***

## **RÉSUMÉ DES RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTS INTERVENANTS POUR LA POSTVENTION**

### **RÉSUMÉ DES TÂCHES DE LA DIRECTION OU DE SON DÉLÉGUÉ (avant l'arrivée des élèves :**

- S'assurer de la véracité des informations auprès de sources crédibles;
- Contacter la famille du défunt (remplir le formulaire d'information et demander à la famille l'autorisation de divulguer la cause du décès ou autres renseignements confidentiels pertinents );
- Aviser le Réseau Prévention Suicide des Bois-Francis inc. ;
  - Bureau : (819) 362-9412 (lundi au vend. de 8 à 16 heures)
  - Téléavertisseur : (819) 795-2836
- Enclencher la postvention en convoquant d'urgence le comité de postvention pour une réunion et coordonner l'équipe de postvention;
- En concertation avec le R.P.S.B.F. inc., s'assurer de la présence d'une équipe de postvention efficace et au besoin, compléter au début ou en cours de postvention, l'équipe de postvention.
- Favoriser s'il y a lieu, une collaboration intersectorielle en vue d'assurer la sécurité de la personne à risque suicidaire ou en difficulté et permettre un arrimage des services et du plan d'intervention auprès de cette dernière (une personne à risque suicidaire ou en difficulté qui fréquente l'école et qui est également suivie par un intervenant de l'extérieur ou qui est sous la Protection de la Jeunesse).
- Autoriser, s'il y a lieu, le report de travaux et d'examens et aviser les personnes concernées.
- Aviser la Commission Scolaire des Bois-Francis ou tout autre instance représentative.
- S'occuper au besoin des autorités policières, des médias et des autres demandes de renseignements;
- Représenter l'école aux funérailles;
- Recevoir l'information relative aux absences des élèves et du personnel et rapporter cette information à l'équipe de postvention afin qu'elle fasse le suivi approprié.

### **RESPONSABILITÉS ET TÂCHES DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL :**

- Participer aux réunions du comité de postvention au besoin;
- Aider au repérage des personnes à risque ou en difficulté et les référer à l'équipe de postvention;
- Répondre aux personnes en difficulté ou à risque et les encourager à utiliser les services d'aide disponibles;
- Porter une attention particulière (surveillance et encadrement) envers les personnes en difficulté ou à risque;
- Participer aux séances de ventilation organisée dans le cadre de la postvention quand une invitation est faite à cet effet;
- Collaborer avec l'équipe de postvention et l'appuyer dans ses actions;
- Maintenir la routine scolaire;
- Informer la direction s'il y a des élèves absents.

### **RESPONSABILITÉS DE L'ÉCOLE AUPRÈS DES JEUNES :**

- Organisation et maintien pour la période jugée nécessaire, d'un lieu de rencontre pouvant accueillir les jeunes sur les heures de classe ou à tout autre moment;
- Maintien de la routine scolaire;
- Selon les recommandations faites par le comité de postvention et par l'enseignant du groupe-classe de l'élève décédé, report des travaux et examens pour une durée à déterminer pour le groupe-classe de l'élève décédé. Possibilité pour d'autres jeunes d'obtenir une recommandation à cet effet, après consultation des intervenants de l'équipe de postvention;
- Rencontres de groupes et individuelles;
- Repérage, évaluation et orientation des personnes en difficulté ou à risque suicidaire.

### **RESPONSABILITÉS ET TÂCHES SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNANTS :**

- Annoncer la nouvelle aux élèves (support du comité de postvention disponible);
- Informer les élèves sur les ressources internes et externes disponibles;
- Animer des échanges en classe le jour de l'annonce du décès par suicide et les jours suivants (selon les recommandations du comité de postvention);
- Informer les élèves des modalités entourant les funérailles dès que celles-ci sont connues;
- Participer aux séances de ventilation organisée dans le cadre de la postvention
- Donner au comité de postvention un bref compte-rendu journalier de la situation dans les classes touchées.
- Informer la direction, s'il y a des étudiants absents.

*Les enseignants sont appelés à jouer un rôle des plus importants dans l'intervention à la suite d'un suicide. Leur collaboration est essentielle à la bonne marche du plan de postvention. Ceux-ci sont bien placés pour identifier les élèves en difficulté qui doivent être référés au comité, surveiller l'évolution des élèves à risque, répondre aux questions éventuelles sur le suicide, rétablir les faits (lorsqu'il y a différentes rumeurs), donner un support direct et immédiat et inviter les élèves en difficulté à demander de l'aide. Les renseignements à la suite d'un suicide seront donnés par communiqué le plus vite possible aux professeurs avant leur entrée en classe dans le but de donner l'information la plus cohérente possible et la plus claire possible : les noms des personnes faisant partie du comité et où les rejoindre, les ressources disponibles et où elles le sont, pour combien de temps, etc. Les enseignants vivent eux aussi des émotions tout aussi intenses que les étudiants. Il est donc conseillé d'avoir recours au support de l'équipe de postvention lorsqu'on en ressent le besoin. Partager l'animation peut alors être une bonne solution pour l'intervention en classe.*

*De plus, l'équipe de postvention sera disponible pour rencontrer les professeurs. Tous, sans exception, vivons des émotions difficiles et il ne faut pas hésiter à consulter si vous en ressentez le besoin.*

*Le comité de postvention portera une attention particulière aux professeurs et aux groupes les plus directement touchés par le suicide d'un étudiant. Ex. : groupe-classe de l'étudiant, groupes ayant des amis proches de l'étudiant, groupe de professeurs enseignant à l'étudiant, etc.*

### **RESPONSABILITÉS ET TÂCHES DE L'ÉQUIPE DE POSTVENTION :**

- Mettre en place un service d'aide (rencontres individuelles et de groupe pour le personnel touché par l'événement) et informer des ressources d'aide extérieures;
- Faire l'analyse de la situation et, en fonction de cette analyse, élaborer une stratégie d'intervention
- Convoquer les personnes les plus affectées par le suicide et intervenir auprès d'elles;
- Animer une ou des séances de ventilation auprès du personnel de l'école et auprès du groupe d'aidants naturels;
- Soutenir les enseignants lors de l'annonce et de l'échange en classe;
- Identifier, dépister et évaluer les personnes en difficulté ou à risque.
- Assurer le suivi et le soutien selon les besoins spécifiques de chacun;
- Avec l'autorisation des parents de l'élève décédé, et après l'analyse de la situation, communiquer par lettre avec les parents des élèves risquant d'être le plus affectés pour les aviser de l'événement;
- Solliciter la collaboration des parents dont les enfants sont en difficulté ou à risque (stratégie commune pour leur venir en aide et assurer leur sécurité);
- Déterminer les modalités d'une collaboration intersectorielle (cf. : intervenant extérieur qui se greffe à l'équipe de postvention). Mettre en place, arrimer et appliquer un plan d'intervention auprès de la personne à risque suicidaire ou en difficulté;
- Décider de la cessation de la postvention (mettre un terme de façon consensuelle à la postvention) et convenir de la pertinence d'une ou des activités de verbalisations.
- Désigner une personne de l'équipe de postvention qui sera porteur du dossier du protocole afin de le garder vivant, d'actualité et le nourrir de documentation, de réflexion et de nouvelles informations.

### **RESPONSABILITÉS ET TÂCHES SPÉCIFIQUES DU RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC.**

- Avoir recours aux services des C.L.S.C. selon les ententes convenues avec la direction pour assurer la présence d'une équipe de postvention efficace et au besoin, la compléter au début ou en cours de postvention.
- Soutenir la direction et les membres de l'équipe de postvention dans l'application des mesures de postvention
- Voir à ce que la direction, les membres de l'équipe et le personnel respectent leurs limites et puissent bénéficier de séances de verbalisations (en groupe ou individuellement).
- Être présent tout au long de la première journée de postvention et animer le bilan de fin de journée (ventilation, expression des besoins individuels des membres ou de l'équipe de postvention et préparation du lendemain)
- Être présent au cours de la deuxième journée pour s'assurer de l'application des mesures de postvention, en faire les clarifications nécessaires et être disponible pour l'équipe (séance de verbalisations et soutien). Animer le bilan de fin de journée et voir à la préparation de la troisième journée



- Animer le bilan de fin de la troisième journée (modalité d'entente convenue au préalable avec la direction et l'équipe pour décider de la présence, sur une base continue, de l'intervenante du RPSBF) et voir à la préparation du lendemain. Dans le cas où la présence de l'intervenante est non-requise au cours de la troisième journée, elle peut être rejointe par téléavertisseur au 795-2836.
- Animer le bilan de la quatrième journée et voir à la préparation du lendemain en confirmant avec l'équipe, la pertinence de cette cinquième journée. Identifier la date de rencontre du bilan final qui pourra être animé par le R.P.S.B.F. inc. ou co-animé par la Direction ou son délégué et le R.P.S.B.F. inc.
- Soutien aux intervenants extérieurs de l'école qui sont en lien avec le décès par suicide (intervenant du Centre Jeunesse, des points de services du CSSSAE, pédopsychiatre, ou autres)
- S'assurer de la mise en place, de l'arrimage et de l'application d'un plan d'intervention auprès des personnes évaluées à risque suicidaire ou en difficulté (collaboration intersectorielle avec le Centre Jeunesse, les points de services du CSSSAE, pédopsychiatre, ou autres)
- Assurer la disponibilité des services pour les membres de la famille endeuillée et pour leurs proches.

#### **RESPONSABILITÉS ET TÂCHES SPÉCIFIQUES DU CSSSAE, points de services Suzor-Coté ou de l'Érable**

- Consolider ou mettre en place un service d'aide à l'école (rencontres individuelles et de groupe pour les étudiants et le personnel touchés par l'événement) et informer des ressources d'aide extérieures;
- Assurer des rencontres individuelles pour évaluer les personnes en difficulté ou à risque suicidaire qui sont dépistées et en assurer le suivi et l'encadrement selon les besoins spécifiques à chacun.
- Assurer une collaboration pour rencontrer des groupes susceptibles d'être le plus touchés par l'événement (groupe-classe de la personne décédée par suicide, parascolaire, membres du personnel)
- Être présent tout au long de la première journée, participer au bilan de fin de journée et préparation du lendemain
- Être présent au cours de la deuxième journée, participer au bilan de fin de journée et préparation du lendemain (modalités d'entente à convenir avec la direction et l'équipe pour les besoins relatifs aux autres journées)

#### **RESPONSABILITÉS ET TÂCHES DU CENTRE JEUNESSE**

- Assurer une priorité au suivi de ses clientèles, à la suite de l'appel de l'équipe de postvention
- Libérer l'intervenant ou porteur de dossier du jeune à risque ou en difficulté et en l'absence de ce dernier, c'est la personne de garde qui est déléguée.

# ***1<sup>ère</sup> ÉTAPE : VALIDATION DE L'INFORMATION ET PREMIER REPÉRAGE***

**N.B. : Cette étape doit être faite le plus rapidement possible**

<b>Responsables</b>	<b>Tâches</b>	<b>Quand et où Heure et local</b>	<b>Avec qui</b>	<b>Outils</b>	<b>Fait π</b>
Toute personne qui a l'information	<i>Informar la direction du décès par suicide ou de la tentative de suicide d'un élève ou d'un membre du personnel.</i>				
Direction ou son délégué	<i>S'assurer de la véracité de l'information :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La famille du défunt ou du jeune qui a fait une tentative de suicide.</li> <li>- Sources crédibles (autorités policières)</li> </ul>		La direction peut s'associer à une personne-clé ou significative	Annexe 1 (sections 4, 5, 6, 8, 11, 13 et 14)	
Direction ou son délégué	<i>Demander aux parents du jeune décédé par suicide ou qui a fait une tentative quels sont ses amis ou si ils connaissent d'autres élèves pouvant être particulièrement affectés par l'événement</i>				
Direction ou son délégué	En cas de décès par suicide ou de tentative de suicide d'un jeune, expliquer aux parents que des élèves pourront avoir besoin de support, que des rumeurs pourront courir si les gens n'ont pas les vraies informations et leur demander l'autorisation de divulguer l'information aux membres du personnel, aux étudiants et aux parents (s'il y a lieu) et de vider le casier de l'élève				

## ***2<sup>e</sup> ÉTAPE : CONVOCATION DU COMITÉ DE POSTVENTION, ANALYSE DE LA SITUATION ET MISE EN PLACE DU PLAN D'INTERVENTION***

Cette deuxième étape se fait dans les premières heures suivant la confirmation du décès par suicide ou de la tentative de suicide.

<b>Responsables</b>	<b>Tâches</b>	<b>Quand et où Heure et local</b>	<b>Avec qui</b>	<b>Outils</b>	<b>Fait π</b>
Direction ou son délégué	<i>Aviser ses collaborateurs extérieurs :</i> - R.P.S.B.F. inc. Bureau : 819-362-9412 (lundi au vendredi de 8h00 à 16h00) Téléavertisseur : 819-795-2836				
Direction ou son délégué	<i>Convoquer d'urgence l'équipe de postvention :</i> - Libérer les personnes qui font partie de l'équipe à l'interne et en prévoir le remplacement; - Compléter l'équipe de postvention (s'il y a lieu)		R.P.S.B.F. inc.	Annexes 2-3 (p. 25 – 26)	
Direction ou son délégué	<i>Vérifier et identifier les locaux disponibles pour l'équipe de postvention, les rencontres individuelles et de groupes.</i>		Secrétaire	Annexe 4 (p. 27-28)	
Direction ou son délégué	<i>Première rencontre de l'équipe de postvention</i> 1) Rapporter l'événement 2) Expression des émotions et réactions de l'équipe a) Analyser la situation, planifier le repérage des amis plus intimes, le groupe/classe de l'élève décédé, les personnes proches, les témoins de l'événement et les personnes à risque et partager les informations suivantes : b) Les caractéristiques du suicidé (image qu'il dégageait dans son milieu, son rôle, son implication, s'il vivait des difficultés) c) Les circonstances entourant le suicide (le moment, le lieu et la façon dont le suicide s'est produit, l'élément déclencheur, les témoins, les rumeurs dans le milieu, les personnes qui sont au courant) d) Les caractéristiques de l'entourage du suicidé (famille, amis, où sont ces personnes, compétition, conflit, personnes en contact avec le suicidé, autres milieux touchés) e) Les caractéristiques du milieu où a lieu la postvention (vulnérabilités, autres		Équipe	Annexe 1 (p. 20-24)  Grille horaire de l'étudiant décédé	

	<p>suicides récents, climat général du milieu, problématiques et conflits)</p> <p>f) Le contexte organisationnel dans lequel aura lieu la postvention (qui peut faire quoi). Selon les cas, tous les intervenants de l'équipe de postvention poursuivront les activités si c'est un événement majeur ou seulement quelques intervenants assureront la réalisation de la postvention si moins de personnes sont touchées.</p> <p>3) Procéder au choix des interventions à réaliser en fonction des besoins des groupes et sous-groupes et de la proximité avec le suicidé des personnes touchées (annonce de la nouvelle, recadrage de l'information, ventilation, débriefing, intervention de crise ou de crise suicidaire, intervention précoce de deuil, repérage des personnes à risque). Les <b>premières</b> personnes à rencontrer sont les amis intimes et les témoins dans des groupes distincts.</p> <p>4) Viennent <b>ensuite</b> les personnes à risque. Finalement le groupe-classe pourra être rencontré.</p> <p>5) Planifier la convocation et la rencontre des personnes, groupes et sous-groupes touchés.</p> <p>6) Déterminer qui contactera les élèves à risque et ceux qui sont touchés par l'événement qui sont en dehors de l'école</p> <p>7) Mettre en place un service d'aide dans le milieu et identifier les ressources d'aide externes.</p> <p>8) Déterminer quels organismes devraient être informés par rapport à l'événement</p> <p>9) Déterminer qui répondra aux demandes des autorités policières, des médias et d'autres sources extérieures</p> <p>10) Déterminer s'il y a lieu de transmettre des lettres d'information aux parents.</p> <p>11) Déterminer s'il y a lieu de donner congé de devoir aux groupes/classe touchés.</p> <p>12) Identifier la prochaine rencontre de l'équipe (bilan de la 1<sup>re</sup> journée)</p>			Annexe 13 (pp. 44-46)	
				Annexe 4 (pp. 27-28)	
Direction ou son délégué	<i>Compléter les lettres d'information (au personnel et aux parents), en se conformant la volonté de la famille.</i>		Secrétaire	Annexes 5 et 6 (pp. 29-32)	

## 3<sup>e</sup> ÉTAPE : COMMUNICATION

Responsables	Tâches	Quand et où Heure et local	Avec qui	Outils	Fait π
Direction ou son délégué	<p><i>S'il y a lieu, répondre aux demandes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des autorités policières</li> <li>- Des médias</li> <li>- De renseignements en provenance de l'extérieur.</li> </ul> <p><i>Aviser la Commission scolaire des Bois-Francs</i></p> <p><i>Tenir une rencontre d'information aux enseignants et au personnel non-enseignant et une rencontre d'information au groupe d'aidants naturels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annoncer le décès par suicide (permettre l'expression des émotions)</li> <li>- Informer du service d'aide à l'interne (identification de l'équipe de postvention et des locaux disponibles pour les rencontres individuelles et de groupe)</li> <li>- Informer des ressources d'aide extérieures</li> <li>- Identifier les tâches de postvention à accomplir par le personnel et s'assurer que chacun est en mesure de jouer son rôle adéquatement</li> <li>- Informer le personnel et les aidants naturels des séances de ventilation qui leur seront destinées durant la journée</li> <li>- Distribuer les documents</li> </ul> <p><i>Approuver et signer les correspondances qui seront acheminées vers l'extérieur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'il y a lieu, envoi de la lettre aux parents (il est essentiel d'avoir l'accord de la famille du défunt)</li> </ul> <p><i>Transmettre au personnel absent, les documents contenant les informations et les ressources d'aide à leur disposition.</i></p> <p><i>Communiquer avec le Centre jeunesse, la Maison des jeunes et les autres organismes devant être informés de l'événement.</i></p>	1 <sup>ère</sup> journée	Secrétaire	<p>Annexe 15 (p. 48-49)</p> <p>Annexe 5 (pp. 29-30)</p> <p>Annexe 4 (pp. 27-28)</p> <p>Annexe 7 et 8 (pp. 33-34)</p> <p>Annexe 6 (pp. 31-32)</p>	



	<p>3- <i>Rencontrer le groupe /classe de l'élève décédé (cette rencontre devra se faire en l'absence des témoins et des amis proches)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Annoncer aux élèves le décès par suicide et les circonstances du décès</li> <li>- Leur permettre de ventiler</li> <li>- Explorer leur résilience et leur vulnérabilité</li> <li>- Repérer les personnes en état de crise ou de crise suicidaire, vérifier s'il existe un pacte de suicide et intervenir en conséquence (individuellement)</li> <li>- Repérer les personnes en état de stress aigu et les référer vers l'intervenant de debriefing</li> <li>- Leur demander si d'autres personnes étaient proches du suicidé ou s'ils connaissent d'autres personnes pouvant être particulièrement affectées par l'événement en raison de difficultés (repérage) et remettre l'information sur les proches de l'externe susceptible d'avoir besoin d'aide au RPSBF</li> <li>- Les informer du service d'aide à l'interne</li> <li>- Les informer des ressources d'aide extérieures</li> <li>- Référer au besoin au RPSBF</li> </ul>		<p>L'enseignant du groupe/classe et un membre de l'équipe de postvention à l'interne</p>	<p>Annexe 9 (pp. 35-36)</p> <p>Annexe 11 (pp. 39-41)</p> <p>Annexe 13 (p. 45)</p> <p>Annexe 13 (p. 44)</p> <p>Annexe 4 (pp. 27)</p>	
Direction ou son délégué	<p><i>Avec l'autorisation de la famille, ramasser les objets personnels du défunt.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les remettre à la famille;</li> <li>- S'il semble y avoir des objets relatifs aux intentions suicidaires du défunt les remettre à la police</li> </ul>	<p>La remise des objets à la famille peut se faire après l'inhumation ou à tout autre moment convenu avec la famille.</p>	<p>Présence d'un membre de la famille (s'il y a lieu)</p>		
Intervenant social et membre désigné de l'équipe	<p><i>Offrir une aide individuelle à la famille du défunt. Répondre aux besoins manifestés par d'autres</i></p>	<p>À partir de la 1<sup>e</sup> journée</p>	<p>Identifier d'autres ressources susceptibles d'être impliquées auprès de la famille.</p>	<p>Annexe 4 (p. 27-28)</p> <p>Annexe 12 à 14 (p. 42-47)</p>	
Direction ou son délégué	<p><i>Recevoir l'information relative aux absences des élèves et du personnel.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier les raisons de ces absences (porter une attention plus particulière s'il s'agit de personnes à risque ou en difficulté)</li> </ul>	<p>1<sup>er</sup> jour et les jours suivants</p>			
Membres de l'équipe de postvention	<p>Rencontrer le groupe des aidants naturels pour une séance de ventilation</p>	<p>À la fin de la journée</p>	<p>Membres désignés de l'équipe de postvention</p>	<p>Annexe 9 (pp. 35-36)</p>	
Membres de l'équipe de postvention	<p>Rencontrer les enseignants et le personnel pour une séance de ventilation</p>	<p>À la fin de la journée</p>	<p>Membres désignés de l'équipe de postvention</p>	<p>Annexe 9 (pp. 35-36)</p>	

## 5<sup>e</sup> ÉTAPE : FUNÉRAILLES

Cette cinquième étape se fait au début de la deuxième journée.

<b>RESPONSABLE(S)</b>	<b>TÂCHES</b>
Direction ou son délégué	<p>Recueillir les informations sur les funérailles : heures de visite, lieu, date du service et offrir le support de l'animateur à la vie spirituelle et engagement communautaire.</p> <p>Demander le consentement à la famille pour la participation ou la présence d'étudiants aux funérailles ou au salon funéraire si cette participation ou cette présence est encadrée par un membre du personnel de l'école.</p>
Animateur à la vie spirituelle et engagement communautaire	<p>Préparer, coordonner et encadrer la participation ou la présence aux funérailles et au salon funéraire pour les élèves qui le désirent (attitudes, comportements, réactions, témoignages, etc). Cette étape se réalise en collaboration avec l'équipe de postvention et les enseignants. Il faut avoir au préalable le consentement de la famille touchée par l'événement.</p> <p>La participation ou la présence d'élèves au salon funéraire ou aux funérailles devra être encadrée par deux membres du personnel de l'école, dont un membre du comité de postvention.</p>



# 6<sup>e</sup> ÉTAPE : ÉVALUATION

## *Bilan de la 1<sup>e</sup> journée et des autres journées de postvention*

*Les bilans de fin de journée sont animées par le RPSBF*

Responsables	Tâches	Quand et où Heure et local	Avec qui	Outils	Fait $\pi$
Équipe de postvention	<p><i>À la fin de la journée, l'équipe de postvention est invitée à se réunir pour :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Discuter de l'événement;</li> <li>- Faire le point sur la situation dans le milieu;</li> <li>- Verbaliser et recevoir du support</li> </ul> <p><i>Par la suite l'équipe de postvention devra :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dresser le bilan de la journée;</li> <li>- Discuter des actions et des mesures entreprises ou à prendre pour les personnes à risque ou en difficulté;</li> <li>- Recommander, selon les besoins, d'autres séances de ventilation ou d'autres types d'intervention;</li> <li>- Préparer la 2<sup>e</sup> journée de postvention;</li> <li>- Mobiliser les actions pour les prochains jours ( cf. : funérailles, contact avec la famille, ect.);</li> <li>- Fixer le calendrier des prochaines rencontres.</li> </ul>		Équipe de postvention		

## **7<sup>e</sup> ÉTAPE : BILAN FINAL**

*(Cette dernière étape se fait la semaine suivant les funérailles)*

***Le bilan final est animé conjointement par le directeur de l'école et le RPSBF***

*Cette rencontre vise principalement à faire le bilan et l'évaluation du déroulement des activités de postvention. Elle permettra de souligner les bons coups, d'identifier les difficultés rencontrées et à apporter les modifications en vue d'améliorer nos activités futures. Une évaluation écrite est également remise aux membres du comité de postvention et concernera autant les aspects administratifs et organisationnels que les différents types d'approches utilisées en cours de la postvention.*

<b>RESPONSABLE(S)</b>	<b>TÂCHE(S)</b>
Équipe de postvention	Apporter les correctifs nécessaires au protocole s'il y a lieu et en aviser le RPSBF inc. bureau et télécopieur : 819-362-9412.
Secrétaire	Faire la prise de notes et la mise à jour du protocole et en acheminer une copie révisée au R.P.S.B.F. inc (bureau et télécopieur : 362-9412)
Porteur de dossier	S'assurer que le protocole demeure vivant et d'actualité, le nourrir de documentation, de réflexion et de nouvelles informations
Direction	Adresser des lettres de remerciements aux personnes qui se sont investies de près ou de loin dans l'application des mesures de postvention.

# Outils de l'équipe de postvention

⇒	Annexe 1 - Formulaire d'information sur l'événement du suicide .....	20
⇒	Annexe 2 - Liste des membres de l'équipe de postvention .....	25
⇒	Annexe 3 - Chaîne téléphonique .....	26
⇒	Annexe 4 - Répartition des locaux pour le service d'aide .....	27
⇒	Annexe 5 - Modèle de lettre au personnel.....	29
⇒	Annexe 6 - Modèle de lettre aux parents.....	31
⇒	Annexe 7 - Rôles, responsabilités et tâches du personnel enseignant .....	33
⇒	Annexe 8 - Rôles, responsabilités et tâches du personnel non enseignant .....	34
⇒	Annexe 9 - Guide d'animation d'une séance de ventilation.....	35
⇒	Annexe 10 - Guide d'animation d'une séance de débriefing .....	37
⇒	Annexe 11 - Dépistage des personnes à risque .....	39
⇒	Annexe 12 - Sommaire des réactions après un suicide .....	42
⇒	Annexe 13 - Les interventions à réaliser selon les réactions observées .....	44
⇒	Annexe 14 - Étapes du deuil et l'intervention .....	47
⇒	Annexe 15 - Guide pour les relations avec les médias .....	48
⇒	Annexe 16 - Guide pour la venue des policiers enquêteurs .....	50
⇒	Annexe 17 - Plan d'intervention et de réinsertion post-tentative .....	51
⇒	Annexe 18 - Réinsertion à la suite d'une tentative de suicide d'un étudiant.....	52
⇒	Annexe 19 - Description des services aux personnes endeuillées par suicide offerts par le Réseau de prévention suicide des Bois-Francs inc. ....	53
⇒	Annexe 20 - Schéma du fonctionnement d'une postvention et résumé des étapes .....	55

Date: \_\_\_\_\_

**FORMULAIRE D'INFORMATION SUR L'ÉVÉNEMENT DU SUICIDE<sup>1</sup>**

\*\*\* Nos actions doivent concilier le besoin d'information et le droit à la vie privée. Il faudra dire pourquoi nous voulons cette information, ce que nous comptons en faire et qui en prendra connaissance.

- ⇒ **S'assurer de la véracité de l'information et valider le décès par suicide**
- ⇒ **Demander l'autorisation de transmettre l'information du décès par suicide dans l'école et aux autres parents**
- ⇒ **Informers la famille que la rumeur du suicide se répand rapidement à l'école et qu'une action est en cours pour réduire le risque d'effet d'entraînement et apporter de l'aide et du support aux étudiants ainsi qu'au personnel touché par le décès.**
- ⇒ **Si les parents refusent de faire la divulgation du décès par suicide, leur dire que leur volonté va être respectée. Seuls les jeunes proches de l'élève décédé et les personnes à risque seront rencontrés en postvention afin de les aider à ventiler leurs émotions et entamer le processus du deuil sans que l'école aborde la cause du décès. La ou les rencontres permettront la verbalisation et, selon le cas, le dépistage et le soutien des jeunes présentant un risque.**

**INFORMATIONS À RECUEILLIR PAR LA DIRECTION AUPRÈS DE LA FAMILLE, DES POLICIERS OU AUPRÈS DE TOUTE AUTRE SOURCE FIABLE :**

1. Personne contactée : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
(père, mère, autre personne)

Tél.: \_\_\_\_\_

2. De quoi s'agit-il ?

Contagion

Pacte de suicide

→ Nombre de suicidés : \_\_\_\_\_

Suicide

Tentative de suicide

Nombre de survivants : \_\_\_\_\_

3. Personne décédée :

Nom de l'étudiant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_ Niveau scolaire : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_ Groupe(s) classe : \_\_\_\_\_

Enseignants : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Ce formulaire a été en partie bâti à partir d'une « grille d'analyse de la situation » que nous a fournie Monique Séguin à la suite d'une formation des formateurs à la postvention

4. Circonstances de l'événement : (l'endroit, le moment du décès, le moyen utilisé, élément déclencheur, autres faits particuliers)

---

---

---

5. Réactions de l'entourage (selon la personne contactée) :

---

---

---

6. Fiche de renseignements sur la famille :

Nom du père : \_\_\_\_\_ Prénom du père : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

# téléphone : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_ Prénom de la mère : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

# téléphone : \_\_\_\_\_

Frères et sœurs (âge approximatif) : \_\_\_\_\_

*Informations pertinentes concernant la famille*

---

---

---

7. Amis immédiats, groupes extérieurs et parascolaires du défunt ainsi que ceux de ses frères et sœurs (si la famille ne semble pas être en mesure de donner les informations désirées, voir si d'autres personnes pourraient fournir ces renseignements)

---

---

---

8. Vérifier si des lettres ou messages ont pu être adressés aux amis du défunt

---

---

---

9. Informations concernant les activités funéraires afin que celles-ci puissent être transmises aux enseignants et aux étudiants (offrir le support de l'animateur à la vie spirituelle et engagement communautaire).

---

---

10. Concernant les services d'aide :

a) Y a-t-il une **personne significative** pour la famille, les membres sont-ils bien entourés ?

---

---

b) La famille utilise-t-elle des **ressources** ? Les informer des ressources d'aide internes (école) et externes

---

---

c) La famille se dit-elle d'accord pour qu'un intervenant social de l'école communique avec elle afin de lui offrir de l'aide ?

---

\*\*\* Cette communication avec la famille du défunt peut être également l'occasion de lui faire connaître l'existence des services aux personnes endeuillées par suicide du RPSBF (annexe 18, pages 52 et 53).

---

***INFORMATIONS À RECUEILLIR PAR LES MEMBRES DU COMITÉ DE POSTVENTION OU TOUTE AUTRE PERSONNE POUVANT FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS :***

11. Est-ce que cette personne est connue, en l'occurrence, pour son implication dans le milieu ?

Peu connue       Moyennement connue       Très connue

12. Est-ce que cette personne faisait partie d'un groupe d'appartenance quelconque (précisez) ?

13. Est-ce qu'il y a eu d'autres suicides dans le milieu au cours des dernières semaines ?

Oui       Non       Ne sait pas  
↙ Passez à la question 11

13. S'agit-il d'une série de suicides ?

Oui       Non       Ne sait pas  
↙ Passez à la question 11

13.1 Si oui, combien ? \_\_\_\_\_

13.2 Précisez la séquences de la série de suicides :

	1 <sup>er</sup> suicide	2 <sup>e</sup> suicide	3 <sup>e</sup> suicide
Date :	_____	_____	_____
	j   m   a	j   m   a	j   m   a

Lieu : \_\_\_\_\_

Moyen utilisé : \_\_\_\_\_

13.3 Y a-t-il eu des mesures de postvention qui ont été prises lors du ou des dernier(s) suicide(s) ?

Oui       Non

## CONNAISSANCE DE L'ÉVÉNEMENT DANS LE MILIEU

11. Quelles sont les personnes ou quels sont les milieux informés de l'événement ?

PERSONNES / MILIEUX	Oui	Non	Ne sais pas
La famille (père, mère, frère, sœur, conjoint(e), enfant)			
Les proches (ami(e), confident(e))			
Le milieu (école, travail, groupe d'appartenance, communauté)			
Les médias			

11.1 Par qui et comment ces personnes et ces milieux ont-ils été informés ?

Par qui ?

Comment ?

12. Y a-t-il des organismes qui ont été informés ou qui devraient l'être par rapport à l'événement ?

Si oui, quels-sont-ils ?

NOMS DES ORGANISMES	Pourquoi ?	Déjà informé	À informer

13. Quels ont été les réactions des personnes et des milieux à l'événement ?

PERSONNES / MILIEUX	RÉACTIONS
<input type="checkbox"/> La famille et les proches	
<input type="checkbox"/> L'entourage et le milieu	
<input type="checkbox"/> Les médias	

## CLIENTÈLE À RISQUE

14. Y a-t-il des personnes à risque dans l'entourage de la personne suicidée ?

PERSONNES / MILIEUX	SI OUI, PRÉCISEZ LE GROUPE OU LE NOM DE LA PERSONNE	RESSOURCES DÉJÀ CONSULTÉES	PERSONNE À RENCONTRER	
			Oui	Non
La famille (père, mère, frère, conjoint(e), enfant)				
Les proches (ami(e), confident(e))				
L'entourage immédiat (ami(e), voisin, collègue de travail)				
Le milieu (école, travail, groupe d'appartenance, communauté)				
Autres milieux à informer pour le repérage				

15. Y a-t-il des personnes disponibles et capables de participer à l'application des mesures de postvention ?

<b>DANS LE MILIEU</b>	
NOM	FONCTION
1) _____	_____
2) _____	_____
3) _____	_____
4) _____	_____
5) _____	_____

<b>EN DEHORS DU MILIEU</b>	
NOM	ORGANISME
1) _____	_____
2) _____	_____
3) _____	_____
4) _____	_____
5) _____	_____



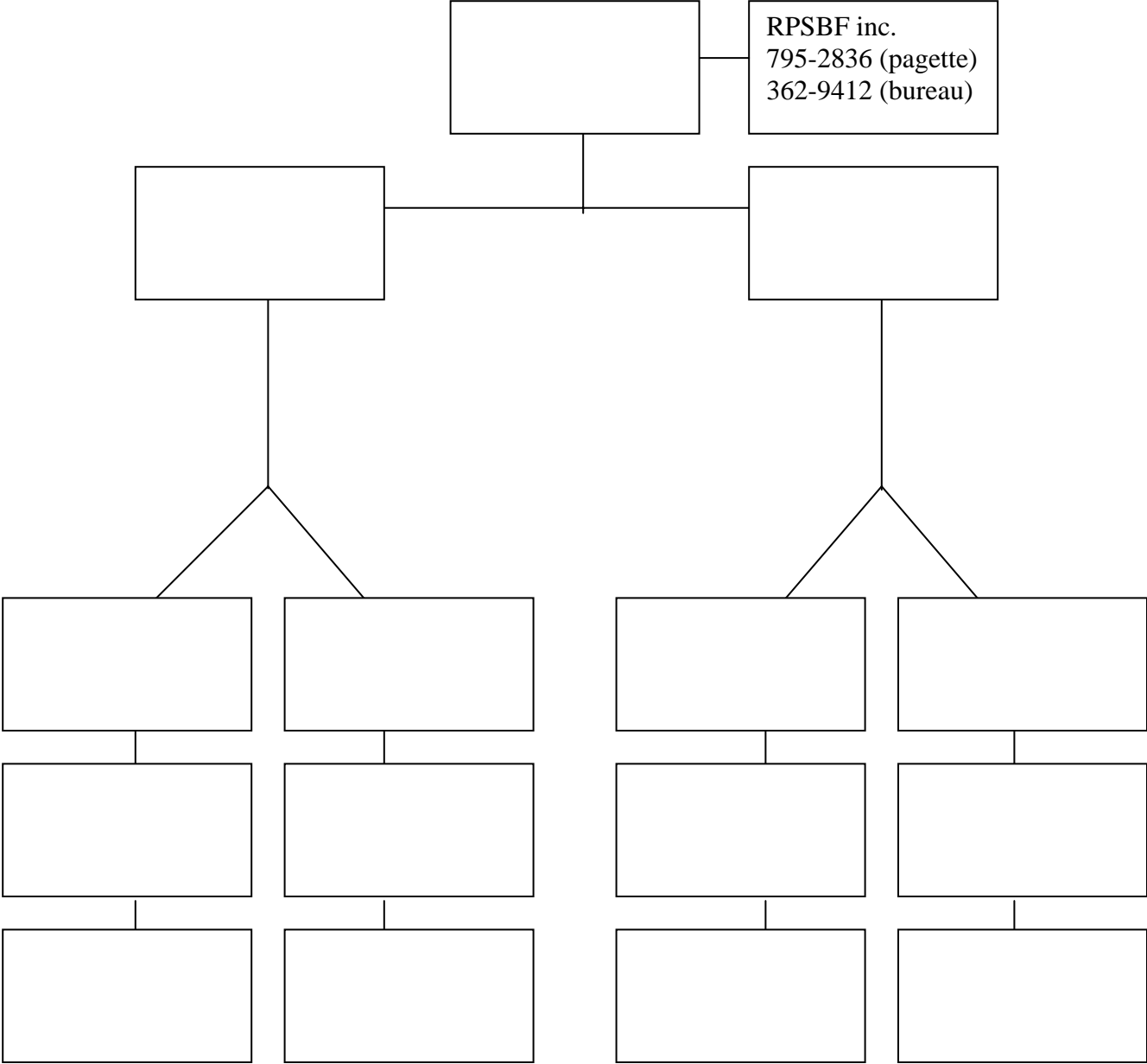
# ***LISTE DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE POSTVENTION***

## **ÉQUIPE DE COORDINATION DE LA POSTVENTION**

Dès que la direction de l'école a la confirmation à l'effet qu'il y a eu le suicide d'un adolescent, elle mobilise l'équipe de postvention. Cette équipe est sous la responsabilité de la direction de l'école et est composée des personnes suivantes :

<b><i>TITRE</i></b>	<b><i>NOM</i></b>	<b><i>TÉL</i></b>	<b><i>TÉL (urgence)</i></b>
Direction de l'école			
Délégué à la direction			
Secrétaire			
Psychologue			
Animateur à la vie spirituelle et engagement communautaire			
Éducateur spécialisé			
Intervenant social			
Infirmière scolaire			
Représentant des enseignants			
Psychoéducateur			
Représentant des services complémentaires (qui sont actifs à l'école)			
Tout autre personnel significatif			
Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc.		<b>819-362-9412</b>	<b>819-795-2836 pagette</b>

# CHAÎNE TÉLÉPHONIQUE



## RÉPARTITION DES LOCAUX POUR LE SERVICE D'AIDE

### Confirmation des locaux Et répartition des membres de l'équipe de postvention

1) **Pour l'équipe de postvention :**

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

N.B : *Ce local est le centre des opérations de la postvention. Assurer une présence permettant la circulation de l'information*

2) **Rencontres de groupe** (amis plus intimes, groupe parascolaire, membres du personnel)

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

N.B : *Ces rencontres permettent d'offrir un support aux personnes qui risquent d'être les plus affectés. Elles répondent également au besoin d'échange qui favorise l'entraide et aide à entreprendre le processus de deuil.*

5) **Rencontres des témoins de l'événement**

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

4) **Pour des rencontres individuelles :**

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

N.B : *Rencontrer au préalable les proches, les personnes à risque ou en difficulté qui ont été identifiés et qui seraient susceptibles d'avoir de fortes réactions lors de l'annonce en classe.*

*Pour les personnes à risque suicidaire et/ou en difficulté, le potentiel suicidaire est évalué. Le suivi, le support et l'encadrement sont adaptés aux besoins spécifiques de chaque individu et se font en collaboration avec les organisations spécialisées (CLSC, psychologues, etc.)*

4) **Aide à la famille de l'élève décédé (parents et fratrie) et réponse aux besoins manifestés par d'autres parents**

Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Local : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

5) **Ressources d'aide du milieu**

***Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc.***

*Lignes d'intervention 24h/7jours et services aux personnes endeuillées*

*MRC d'Arthabaska : 751-2205*

*MRC de l'Érable : 362-8581*

*Point de services CLSC Suzor-Côté : 758-7281*

*Point de services CLSC/CHSLD de l'Érable : 362-6301*

***Jeunesse j'écoute***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-668-6868*

***Tel Jeunes***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-263-2266*

***Ligne Parents***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-361-5085*

**Le suicide d'une personne doit être considéré comme une information de nature confidentielle. Par conséquent, pour communiquer ces informations de façon écrite ou verbale, nous devons au préalable en avoir obtenu l'autorisation de la famille de la personne décédée.**

**Annexe 5**

## ***MODÈLE DE LETTRE DISTRIBUÉE AU PERSONNEL DE L'ÉCOLE***

*Date*

*A tout le personnel,*

*En fin de semaine, nous avons appris le décès par suicide d'un de nos élève, \_\_\_\_\_, étudiant de \_\_\_\_\_ secondaire.*

*Dans la journée du \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ s'est enlevé la vie (où \_\_\_\_\_) avec (moyen \_\_\_\_\_). Il a été trouvé (où \_\_\_\_\_) et transporté d'urgence à l'hôpital. Le médecin a constaté son décès. Nous sommes tous touchés par cet événement et nous sympathisons avec la famille et avec vous tous.*

*Toute personne qui a un lien direct avec cette situation ou connaissait le défunt ou qui aurait besoin de support peut venir chercher de l'information ou de l'aide au local \_\_\_\_\_. Tous sans exception pouvons vivre des émotions difficiles et il ne faut pas hésiter à consulter si vous en ressentez le besoin.*

*Quelques étudiants sont déjà au courant du décès, d'autres l'apprendront bientôt. Il est recommandé aux enseignants, après consultation du comité de postvention, d'offrir le temps nécessaire aux étudiants pour poser leurs questions et parler de leurs émotions. Si vous avez besoin de quelqu'un pour vous aider dans cette démarche auprès de vos étudiants, un membre de l'équipe de postvention est disponible au local \_\_\_\_\_.*

*Nous rappelons les noms des personnes constituant l'équipe de postvention qui seront disponibles pour vous accueillir:*

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*Si vous identifiez quelqu'un qui a besoin d'aide, s'il vous plaît, accompagnez-le au local \_\_\_\_\_ ou faites-le accompagner par une autre personne.*

*Cette semaine peut être difficile pour vous. Pour cette raison, nous avons organisé des rencontres auxquelles vous devrez assister. Elles auront lieu au local \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures. Ces rencontres vous permettront d'échanger sur l'événement et sur l'effet que celui-ci a sur vos élèves et sur vous-même. Un membre du comité de postvention en profitera également pour vous donner des informations sur ce qu'il conviendra de faire pour les journées subséquentes.*

*N'hésitez pas à utiliser les ressources de l'équipe de postvention. Nous vous communiquerons, dès que possible, les modalités entourant les funérailles.*

***Les Ressources d'aide du milieu :***

*Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francis inc.*

*Lignes d'intervention 24h/7jours et services aux personnes endeuillées*

*MRC d'Arthabaska : 751-2205*

*MRC de l'Érable : 362-8581*

*Point de services Suzor-Coté : 758-7281*

*Point de services de l'Érable : 362-6301*

***Jeunesse j'écoute***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-668-6868*

***Tel Jeunes***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-263-2266*

***Ligne Parents***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-361-5085*

*L'équipe de postvention*

**Le suicide d'une personne doit être considéré comme une information de nature confidentielle. Par conséquent, pour communiquer ces informations de façon écrite ou verbale, nous devons au préalable en avoir obtenu l'autorisation de la famille de la personne décédée**

**Annexe 6**

## ***MODÈLE DE LETTRE AUX PARENTS***

Date,

Bonjour Madame, Monsieur,

Des personnes de notre école sont affectées par un événement malheureux. Ce matin nous apprenions le décès par suicide de \_\_\_\_\_.

Cela nous touche tous d'une façon ou d'une autre. Dans ces circonstances malheureuses, nous sympathisons de tout cœur avec la famille touchée par l'événement ainsi qu'avec leurs proches. Nous pensons que dans de telles circonstances, une attitude réconfortante mais respectueuse est de mise.

À l'école, nous avons mis sur pied une équipe d'intervention afin de venir en aide aux jeunes et aux membres du personnel affectés par ce décès et réduire les risques d'un effet d'entraînement.

Il est possible que votre jeune ait besoin d'en parler à la maison; nous vous invitons à lui accorder du temps pour écouter ce qu'il a à dire.

S'il y a lieu, votre enfant recevra à l'école les informations concernant les funérailles. Il peut être exempté de classe pour y participer avec votre permission écrite. Nous vous encourageons à accompagner votre enfant.

Si vous êtes inquiets au sujet des propos et des réactions de votre jeune, ou encore, avec besoin de soutien ou d'information, vous pouvez communiquer avec \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ poste \_\_\_\_\_. Soyez assurés que votre demande sera traitée de façon confidentielle et professionnelle.

Enfin, nous vous invitons, si vous le désirez, à participer à une rencontre d'échange et d'information qui aura lieu le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures au \_\_\_\_\_ (endroit).

***De plus, si vous ou votre entourage aviez besoin d'une aide particulière, vous pouvez faire appel aux ressources d'aide du milieu :***

***Réseau de Prévention Suicide des Bois-Francs inc.***

*Lignes d'intervention 24h/7jours et services aux personnes endeuillées*

*MRC d'Arthabaska : 751-2205*

*MRC de l'Érable : 362-8581*

***CLSC Suzor-Côté : 758-7281***

***CLSC/CHSLD de l'Érable : 362-6301***

***Tel Jeunes***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-263-2266*

***Jeunesse j'écoute***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-668-6868*

***Ligne Parents***

*Lignes d'écoute 24h/7jours*

*Partout au Québec 1-800-361-5085*

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'accepter, chers parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signature de la direction.

*(La soirée d'information tenue à l'intention des parents devra porter sur : a) les inquiétudes des parents, b) les réactions possibles de leurs jeunes et l'aide à apporter), c) l'information sur le suicide et les ressources du milieu, d) l'information sur le repérage des jeunes à risque et e) les mesures qui ont été prises à l'école. Cette soirée devrait être dirigée par au moins une personne de l'équipe de postvention (soit du milieu scolaire, soit de l'externe) qui devra être accompagnée par au moins un intervenant du RPSBF.)*



# ***ROLES, RESPONSABILITÉS ET TÂCHES DU PERSONNEL ENSEIGNANT***

## **UN RÔLE IMPORTANT**

- Les enseignants sont appelés à jouer un rôle des plus importants dans l'intervention à la suite d'un suicide. Votre collaboration est essentielle à la bonne marche du plan de postvention :
  - Annoncer la nouvelle du décès par suicide aux étudiants et animer un échange en classe (l'équipe de postvention demeure disponible pour offrir du support)
  - Identifier, dépister et référer à l'équipe de postvention, les élèves en difficulté ou à risque suicidaire
  - Informer les étudiants de la nécessité et des bienfaits de faire appel, pour eux ou pour un ami, aux ressources d'aide internes et externes disponibles
  - Informer les jeunes sur les modalités entourant les funérailles dès que celles-ci sont connues
  - Donner au comité de postvention, un bref compte-rendu journalier de la situation dans les classes touchées.
  - Acheminer les demandes extérieures d'information vers la direction

## **TRAVAUX ET EXAMENS**

- Report des travaux et examens pour une durée minimale d'une semaine pour le groupe-classe de l'élève décédé. Possibilité pour d'autres jeunes d'obtenir une recommandation à cet effet, après consultation des intervenants de l'équipe de postvention.

## **ROUTINE SCOLAIRE**

- Il est très important de maintenir la routine scolaire. Après l'annonce de la nouvelle et de l'échange en classe, les activités reprennent leur cours normal (à moins d'une recommandation pour le report de travaux et examens). Une telle façon de procéder peut sembler inhumaine. Toutefois, il s'agit encore du meilleur moyen de venir en aide aux jeunes pour les raisons suivantes : ils sont avec leurs amis, ils peuvent exprimer leurs émotions et recevoir de l'aide au besoin. Ils sont dans un milieu sécurisant.

## **ABSENCES DES ÉTUDIANTS**

- S'il y a des étudiants absents, en informer immédiatement la direction.

## **SOUTIEN DE L'ÉQUIPE AUX ENSEIGNANTS**

- L'équipe de postvention est disponible pour vous dans l'exercice de votre rôle auprès des élèves et pour vous rencontrer si vous en ressentez le besoin. Tous, sans exception, pouvons vivre des émotions difficiles et il ne faut pas hésiter à consulter.
- L'équipe de postvention portera une attention particulière aux professeurs et aux groupes les plus directement touchés par le suicide d'un étudiant.

# ROLES, RESPONSABILITÉS ET TÂCHES DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT

## UN RÔLE IMPORTANT

- Aider au dépistage des personnes à risque ou en difficulté et les référer à l'équipe de postvention.
- Répondre aux personnes en difficulté ou à risque, les encourager à utiliser les ressources d'aide internes et externes disponibles.
- Collaborer avec l'équipe de postvention et l'appuyer dans ses actions.
- Participer aux réunions du comité de postvention, au besoin
- Acheminer les demandes extérieures d'information vers la direction

## ROUTINE SCOLAIRE

- Il est très important de maintenir la routine scolaire.

## ABSENCES DES ÉTUDIANTS

- S'il y a des étudiants absents, en informer immédiatement la direction.

## SOUTIEN DE L'ÉQUIPE

- L'équipe de postvention est disponible pour vous dans l'exercice de votre rôle auprès des élèves.
- L'équipe de postvention est disponible pour vous rencontrer si vous en ressentez le besoin. Tous, sans exception, pouvons vivre des émotions difficiles et il ne faut pas hésiter à consulter.

Le suicide d'une personne doit être considéré comme une information de nature confidentielle. Par conséquent, pour communiquer ces informations de façon écrite ou verbale, nous devons au préalable en avoir obtenu l'autorisation de la famille de la personne décédée

Annexe 9

## **GUIDE D'ANIMATION D'UNE SÉANCE DE VENTILATION POUR L'ÉCHANGE EN CLASSE OU POUR LES AUTRES GROUPES TOUCHÉS**

### **1. ANNONCER LE SUICIDE** (pour s'assurer que tous ont les mêmes informations par rapport au suicide)

- Adopter une attitude calme, compréhensive, rassurante et empathique.
- Annoncer le décès clairement et directement :

*J'ai une information difficile à vous transmettre, un de nos élève de secondaire X, s'est enlevé la vie (identifier le lieu, le moment du décès et le moyen utilisé). Nous sommes tous touchés par cet événement. Nous comprenons que vous soyez affectés.*

*Dans ce contexte, nous avons cru bon de vous offrir d'en parler en groupe ou de façon individuelle. Si vous vivez péniblement cet événement ou si vous croyez qu'un autre élève songe au suicide, vous êtes invités à prendre rendez-vous au service d'aide en place au local \_\_\_\_.*

- **NE JAMAIS LAISSER PARTIR UNE PERSONNE EN ÉTAT DE CRISE.** Si une personne souhaite quitter la rencontre, voir à ce que celui-ci soit accompagné et soit dirigé auprès de l'équipe de postvention au local : \_\_\_\_\_.

### **2. EXPLIQUER CE QUI SERA FAIT DURANT LA SÉANCE ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT** : respect, non-jugement, ne pas chercher de coupable

### **3. INVITER LES PERSONNES À L'ÉCHANGE SUR LE DÉCÈS PAR SUICIDE** *sans toutefois insister* (certains peuvent tout simplement ne pas avoir le goût d'en parler ou encore préférer en parler en dehors de la classe). Rassurer les personnes touchées en leur expliquant que, même si c'est souvent difficile, le fait de parler amène un certain soulagement.

Voici quelques questions pouvant aider à entamer une discussion :

- *Étiez-vous plusieurs à le connaître ?*
- *Qu'est-ce que vous partagiez avec la personne décédée?*
- *Étiez-vous informé de son décès ?*
- *Comment avez-vous réagi ou réagissez-vous à l'annonce de son décès?*
- *Comment vous sentez-vous maintenant (colère, tristesse, culpabilité)?*
- *Quelles questions vous posez-vous?*

4. **RAPPELER QUE TOUS PEUVENT ÊTRE TOUCHÉS À LEUR MANIÈRE** et réagir de façons différentes face à l'événement, qu'ils aient été plus ou moins proches de la personne décédée.
5. **ENCOURAGER L'EXPRESSION DES ÉMOTIONS** (choc, peur, tristesse, culpabilité, colère, etc.) et les nommer sans chercher à les raisonner. Mentionner que ces diverses réactions sont normales.
6. **CLARIFIER LES FAUSSES CROYANCES ET LES RUMEURS** que les personnes expriment au sujet du suicide. Parler de façon générale des personnes suicidaires et non de la personne décédée ou de son histoire (dépersonnaliser le discours). Souligner que la personne ne voulait pas vraiment mourir, mais plutôt arrêter de souffrir; qu'elle était épuisée, désespérée et aveuglée par sa souffrance; qu'elle n'était malheureusement plus en mesure de percevoir les autres alternatives disponibles; qu'une personne suicidaire qui reçoit de l'aide peut briser son isolement et graduellement envisager d'autres solutions que la mort pour apaiser sa souffrance. Éviter de juger le geste, de blâmer : seule la personne suicidée peut assumer la responsabilité de son geste.
7. **DONNER DES EXEMPLES DE MANIFESTATIONS** physiologiques, psychologiques et émotionnelles qui pourraient survenir et des moyens de diminuer le stress.
8. **FAIRE CONNAÎTRE LES RESSOURCES** disponibles dans le milieu, dont au moins une disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
9. **IDENTIFIER, DÉPISTER ET RÉFÉRER** vers les ressources d'aide ou vers l'équipe de postvention les **personnes à risque ou en difficulté**, incluant ceux qui croient que la victime a trouvé la solution.

La discussion en groupe devrait permettre de clarifier la situation, de diminuer la confusion et la culpabilité, de mettre fin aux rumeurs et aux fausses croyances, de favoriser l'acceptation de la réalité de la perte et enfin, d'identifier les personnes à risque ou en difficulté qui doivent être suivies.

## ***GUIDE D'ANIMATION D'UNE SÉANCE DE DEBRIEFING***

Voici quelques lignes directrices dans l'application du débriefing auprès des personnes qui ont été témoins :

- Il doit être « animé » par au moins deux intervenants formés et expérimentés dans ce genre d'intervention.
- Il doit être conduit dans les 24 à 72 heures suivant l'incident; la rapidité d'intervention détermine la résolution ou les difficultés futures.
- Les intervenants posent des questions ouvertes, mais spécifiques, amènent à réfléchir sur un niveau cognitif et émotionnel.
- Il faut favoriser l'émergence d'un lien de confiance et l'intimité dans le lieu où se déroule l'activité.

L'intervention de débriefing est constituée d'étapes précises qui sont présentées ci-dessous.

### **1) Phase d'introduction**

- 1.1 Les intervenants qui dirigent l'activité de débriefing se présentent.
- 2.2 Les règles sont établies;
  - a) Les participants ne sont pas obligés de parler;
  - b) Le dévoilement n'est pas utilisé contre les participants;
  - c) Les participants sont traités de façon équitable et avec respect;
  - d) Le débriefing n'est pas un moyen destiné à la critique, il vise plutôt la ventilation des émotions;
  - e) Présenter le fonctionnement de la rencontre : les différentes phases.

### **2) Phase des faits**

- 2.1 Les participants sont amenés à décrire les faits en lien avec eux, l'incident et leurs activités au moment de l'événement.
- 2.2 Les participants, à tour de rôle si possible, décrivent les faits jusqu'à ce que l'incident soit recréé.

### **3) Phase de la pensée**

- 3.1 On demande aux participants de décrire quelles ont été leurs premières pensées au moment de l'incident. Cette étape permet aux participants de révéler des pensées allant au-delà des faits.

### **4) Phase de réaction**

- 4.1 Les participants sont encouragés à discuter des effets de l'événement sur eux et sur leur entourage.

- 4.2 L'attention est entièrement dirigée vers les réactions des participants au moment et à la suite de l'incident.

**5) Phase d'enseignement**

- 5.1 Les intervenants identifient les caractéristiques physiques, émotionnelles et comportementales associées au stress.
- 5.2 L'emphase est mise sur la « normalité » de vivre des expériences stressantes dans la vie.
- 5.3 On enseigne aux participants à reconnaître les signes du stress et on leur montre des techniques de réduction du stress.

**6) Phase de retour**

- 8.1 Cette dernière étape est consacrée aux questions, aux encouragements et à l'établissement de plans d'action.
- 8.2 On fait un résumé de la séance de débriefing.
- 8.3 On informe les participants sur les ressources additionnelles à consulter en cas de besoin.

# DÉPISTAGE DES PERSONNES À RISQUE

## Les personnes à risque sont celles qui :

- font partie du groupe-classe de l'étudiant décédé (étudiants et enseignants), groupes parascolaires;
- font partie de la famille de la personne décédée;
- font partie du cercle fermé d'amis du défunt ou croient qu'ils en font partie;
- ont reçu des confidences ou des lettres culpabilisantes de la part de la personne suicidée;
- ont déjà été témoin de l'événement;
- ont déjà fait des tentatives de suicide;
- ont déjà connu un suicide dans leur famille ou leur cercle d'amis;
- s'identifient au défunt et voient en lui un modèle;
- vivent des expériences émotionnelles difficiles, tels une perte récente ou un événement traumatisant;
- ont des problèmes marqués de consommation de drogue, d'alcool ou de médicaments;
- sont préoccupés par la mort et le suicide;
- s'auto-identifient comme étant à risque.

## Les signes précurseurs du suicide

### 1. Les messages

#### 1.1 Messages directs :

- Messages verbaux et allusion à la mort  
« Je veux mourir, je n'en peux plus... »
- Menaces de suicide  
« J'ai tout ce qu'il faut pour le faire ...»
- Comportement d'automutilation.

#### 1.2 Messages indirects :

- Allusions indirectes au suicide;  
« Bientôt, vous allez avoir la paix... »
- Préparation pour un départ ( arrangements finaux );
- Dons d'objets significatifs;
- Intérêt soudain pour les armes à feu et autres moyens létaux;
- Dessins, lettres, testament;
- Réconciliation.

## **2. Signes de dépression**

### **2.1 Symptômes physiques :**

- *Troubles du sommeil;*
- *Troubles de l'appétit;*
- *Manque d'énergie.*

### **2.2 Symptômes psychologiques :**

- *Incapacité à prendre plaisir à quoi que ce soit;*
- *Tristesse (pleurs), indécision;*
- *Agressivité et irritabilité;*
- *Dévalorisation (ne s'aime pas);*
- *Anxiété accrue.*

## **3. Isolement physique et psychologique**

- *Perte d'intérêt pour des activités;*
- *Retrait, recherche de solitude;*
- *Rupture de liens significatifs ( famille, amis... );*
- *Mutisme;*
- *Repli sur soi;*
- *Refus de communiquer.*

## **4. D'autres indices caractéristiques d'une personne suicidaire**

### **4.1 Vécu temporel :**

- *Absentéisme, retard;*
- *Manque de persévérance, de ténacité;*
- *Impatience, trouve le temps long;*
- *Ne retient du passé que les événements pénibles;*
- *Absence de but ou d'orientation future;*
- *Parle de la mort comme réversible, non-dangereuse.*

### **4.2 Vécu corporel :**

- *Mauvaise santé, maladie, hospitalisation;*
- *Se plaint de maux divers, de fatigue et/ou manque de vitalité;*
- *Consulte le personnel médical régulièrement;*
- *Négligence de l'hygiène personnelle;*
- *Usage régulier, excessif ou augmentation de la consommation d'alcool, drogues, médicaments;*
- *Auto-mutilation ou accidents répétés.*



#### **4.3 Vécu social :**

- *S'isole, refuse l'aide, le contact;*
- *Mode de contact agressif avec l'entourage;*
- *Conflits ( famille, amis ).*

#### **4.4 Vécu affectif :**

- *Changements brusques de comportement;*
- *Se dit incompris, rejeté, indésiré;*
- *Saute d'humeur, impulsivité;*
- *Culpabilité, se sent fautif.*

#### **4.5 Vécu scolaire :**

- *Manque d'attention, de concentration en classe;*
- *Peu d'intérêt et de participation aux cours, activités scolaires et parascolaires;*
- *Baisse de rendement académique (faibles résultats, peur de l'échec, échec);*
- *Absence, retard dans les travaux;*
- *Problèmes de comportements : vol, opposition, indiscipline.*

***Attention... un mieux-être radical, sans raison apparente, après une période de dépression peut cacher la prise de décision de se suicider. Le fait de savoir que la souffrance est sur le point de se terminer peut permettre ce changement d'humeur. Il faut donc être aux aguets dans les jours suivants, car cela peut représenter un signe avant-coureur d'une tentative. Il est bon d'aller vérifier notre perception auprès de la personne.***

Il est à noter que la présence d'un seul de ces signes ne signifie pas nécessairement qu'une personne est suicidaire. Cependant, la nature et l'accumulation des signes peuvent être révélatrices et dénoter une détresse chez la personne. En cas de doute, il est alors essentiel de vérifier l'urgence suicidaire auprès de la personne, afin de lui procurer l'aide dont elle a besoin.

# ***SOMMAIRE DES RÉACTIONS APRÈS UN SUICIDE***

*La réaction spécifique de la personne est déterminée par ses expériences antérieures, sa relation avec l'individu concerné, ses mécanismes d'adaptation, son tempérament et sa personnalité.*

## **➤ *Choc et déni***

*La personne a de la difficulté à assimiler la réalité de la perte ainsi que la forme du décès. Il s'agit d'un mécanisme temporaire de protection de l'individu lui permettant d'absorber et d'intégrer progressivement la tragédie. Cette réaction initiale vise à éviter la douleur intense et les réactions associées à la perte.*

## **➤ *Colère envers le défunt***

*Cette réaction est fréquente, même parmi ceux qui n'étaient pas proches du défunt. Il faut alors préciser que la personne décédée était épuisée, désespérée et aveuglée par la souffrance. Elle n'était pas en mesure de percevoir les autres alternatives disponibles pour mettre fin à ses souffrances.*

## **➤ *Colère et projection***

*La personne cherche quelqu'un à blâmer. La colère peut être dirigée vers autrui ( parents, amis, collègues, etc. ). Toutefois, il faut ramener les endeuillés à la réalité : personne n'est responsable du geste, personne ne peut assumer la responsabilité du suicide d'un autre.*

## **➤ *Culpabilité***

*Très souvent la personne, après avoir mis le blâme sur les autres, le met sur elle-même. « Si seulement je lui avais parlé un peu plus ! » Pour aider à déculpabiliser la personne, il faut lui rappeler que chacun a agi au meilleur de ses connaissances et selon ses limites personnelles. De plus, aider une personne suicidaire n'est pas toujours facile, même pour des personnes expérimentées.*

### ➤ **Anxiété**

*La personne peut être tourmentée et inquiète. Elle peut se dire : « S'il a pu se tuer parce qu'il était bouleversé, peut-être que cela peut m'arriver et à mon entourage aussi. » La discussion devrait être guidée de façon à l'aider à se différencier du défunt. Des options de solutions aux problèmes peuvent être introduites. Il est bon de l'inciter à surmonter les préjugés face au suicide et à la demande d'aide, de l'encourager à consulter les diverses ressources d'aide mises à sa disposition dans le milieu.*

### ➤ **Isolement**

*Il peut sembler difficile, voire même impossible, pour la personne de retourner à ses activités habituelles et d'entrer en interaction avec les autres comme avant. Il est important que la personne ne se sente pas seule avec sa peine. Il faut l'aider à briser son isolement en l'encourageant à découvrir des voies positives pour redevenir active et reprendre goût à ses activités habituelles.*

*Enfin, vivre un deuil passe nécessairement par l'acceptation de la réalité de la mort et du fait que la douleur va s'amoinrir avec le temps. Il faut aider la personne à accepter cette réalité, lui transmettre l'espoir et démontrer l'importance de l'entraide en pareille situation.*

### **Quelques mises en garde**

- *Éviter les jugements de valeurs et respecter les croyances.*
- *Ne pas essayer de convaincre la personne endeuillée que vous savez exactement ce qu'elle ressent (cela n'est pas possible).*
- *Ne pas minimiser sa douleur.*
- *Ne pas tenter de l'encourager à tout prix.*
- *Lui dire plutôt que vous essayer de comprendre; que vous savez que rien n'est vraiment soulageant; que vous sentez que la douleur est intense et difficile à supporter, et que vous pouvez l'écouter et la recevoir.*

### *Résumé des attitudes à adopter*

*Permettre l'expression des sentiments, rassurer sur la normalité de ceux-ci, sécuriser, déculpabiliser, informer, soutenir, donner espoir, explorer des moyens d'aide, conseiller, orienter et référer.*

# LES INTERVENTIONS À RÉALISER SELON LES RÉACTIONS OBSERVÉES EN MILIEU SCOLAIRE À LA SUITE D'UN SUICIDE

Annexe 13

Manifestations et constats	Évaluation diagnostique	Intervenants impliqués
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation du fonctionnement physiologique, comportemental, cognitif et émotionnel. réaction temporaire qui se manifeste durant quelques heures ou quelques jours suivant l'événement</li> <li>• Pas d'exposition directe à l'événement</li> </ul>	<p><b>ÉTAT DE STRESS TEMPORAIRE</b></p>	<p><b>Quand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les 24 heures suivant l'annonce de l'événement.</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants de l'école</li> <li>• Infirmière</li> <li>• Enseignants</li> <li>• animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation du fonctionnement physiologique, comportemental, cognitif et émotionnel.</li> <li>• Exposition directe (ou périphérique dans certaines circonstances)</li> <li>• Stratégies pour réduire le stress</li> </ul>	<p><b>ÉTAT DE STRESS AIGU</b></p>	<p><b>Quand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les 24 à 72 heures suivant l'événement</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants de l'équipe de postvention ayant reçu une formation à l'intervention de crise suicidaire et à la postvention</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perturbation du fonctionnement physiologique, comportemental, cognitif et émotionnel.</li> <li>• Exposition directe (ou périphérique dans certaines circonstances)</li> <li>• Réactions qui perdurent plus de 4 semaines après l'événement</li> <li>• Mécanismes pour éviter les souvenirs associés à l'événement</li> </ul>	<p><b>TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE (TSPT)</b></p>	<p><b>Quand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès la 5<sup>e</sup> semaine suivant l'événement et tout au long de l'année</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués à la référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants de l'équipe de postvention ayant reçu une formation à l'intervention de crise suicidaire et à la postvention</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués à l'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnel d'un service de santé mentale (pédopsychiatre, psychiatre, psychologue, qui assureront la consultation et les suivis psychosociaux)</li> </ul>

Réactions de stress  
Objectif : Réduire les effets de stress temporaire et de stress aigu et prévenir l'apparition du TSPT

Réactions de crise  
Objectifs : Diminuer l'impact de la crise et de la crise suicidaire

Manifestations et constats	Évaluation diagnostique	Intervenants impliqués
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté ou incapacité à évacuer, par des moyens habituellement employés, une tension devenue trop intense</li> <li>• Évaluation parla négative de sa situation personnelle, présence de sentiment d'impuissance.</li> <li>• Confusion, déséquilibre et désorganisation du fonctionnement physiologique, comportemental, cognitif et émotionnel.</li> </ul>	<p><b>ÉTAT DE CRISE</b></p>	<p><b>Quand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsqu'il y a manifestation de la crise</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués au repérage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants de l'école</li> <li>• Infirmière</li> <li>• Enseignants</li> <li>• animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués à l'intervention :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants de l'équipe de postvention ayant reçu une formation à l'intervention de crise suicidaire et à la postvention</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manifestations de l'état de crise</li> <li>• Idéations, comportement ou messages suicidaires directs et indirects (verbaux, comportementaux, psychologiques, etc.)</li> </ul>	<p><b>ÉTAT DE CRISE SUICIDAIRE</b></p>	<p><b>Quand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moment de la crise suicidaire</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants de l'équipe de postvention ayant reçu une formation à l'intervention de crise suicidaire et à la postvention</li> </ul>

Réactions de deuil  
Objectif : Favoriser la progression du travail de deuil et prévenir le développement d'un deuil compliqué

Manifestations et constats	Évaluation diagnostique	Intervention et intervenants impliqués
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incompréhension, déni, peine, engourdissement, recherche de sens face à la perte</li> <li>• Réactions associées à l'annonce de l'événement dans les heures et les jours qui suivent</li> <li>• Chez les proches qui ont développé un lien d'attachement à la personne décédée</li> </ul>	<p><b>RÉPONSE INITIALE FACE À LA PERTE : LE CHOC</b></p>	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amorcer un processus de deuil adéquat</li> </ul> <p><b>Moyen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention précoce de deuil</li> </ul> <p><b>Quand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les heures et les deux premières semaines suivant l'événement</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants de l'école</li> <li>• Infirmière</li> <li>• Enseignants</li> <li>• animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Douleur, désespoir, état dépressif, redéfinition de soi et de la vie sans la présence de l'être aimé.</li> <li>• Réaction ressenties par les proches qui ont développé un lien d'attachement à la personne décédée</li> <li>• Difficulté à assumer le deuil</li> <li>• Complication du processus de deuil</li> </ul>	<p><b>Soutien lors des ÉTAPES DU DEUIL</b></p>	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser un travail de deuil sain et adéquat auprès des proches qui en ressentent le besoin.</li> <li>• Repérer les jeunes qui vivent un deuil compliqué</li> <li>• Assurer une intervention appropriée</li> </ul> <p><b>Moyen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Counseling de deuil</li> </ul> <p><b>Quand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque le besoin se fait ressentir, tout au long de l'année</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervenants de l'équipe de postvention ayant reçu une formation à l'intervention de crise suicidaire et à la postvention,</li> <li>• Services aux endeuillés du RPSBF, qui assureront la consultation et les suivis psychosociaux</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sévérité marquée des symptômes</li> <li>• Dégradation des relations sociales</li> <li>• Incapacité d'investir dans d'autres relations</li> <li>• Fonctionnement discontinu dans la vie courante</li> <li>• Émergence de symptôme de dépression majeure</li> <li>• Allongement excessif du travail de deuil</li> </ul>	<p><b>DEUIL COMPLIQUÉ</b></p>	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la résolution positive du travail de deuil</li> <li>• Éviter le développement de psychopathologie.</li> </ul> <p><b>Moyen :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thérapie de deuil</li> </ul> <p><b>Quand :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Six mois après le décès (particulièrement si on observe des symptômes de dépression.</li> </ul> <p><b>Intervenants impliqués :</b></p> <p>Intervenant du CLSC ou professionnel d'un service de santé mentale (pédopsychiatre, psychiatre, psychologue), qui assureront la consultation et les suivis psychosociaux</p>

# ÉTAPES DU DEUIL ET L'INTERVENTION

Annexe 14

PHASES DE DEUIL	INTERVENTION
<p><b>1. Choc</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sert de protection, engourdissement.</li> </ul>	<p><b>Être témoin de leur souffrance. Donner du support. Permettre de ventiler.</b></p>
<p><b>2. Protestation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nie la mort.</li> <li>➤ Recherche du pourquoi, recherche d'un sens au suicide.</li> <li>➤ Retrait permettant de se protéger.</li> </ul>	<p><b>Écouter. Laisser ventiler, vérifier comment la mort est dite et comprise. Aborder les événements qui précèdent le suicide. Normaliser les émotions.</b></p>
<p><b>3. Désorganisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tout est remis en question.</li> <li>➤ La personne est vulnérable (peut avoir elle-même des idées suicidaires).</li> <li>➤ La personne prend peu à peu conscience du caractère permanent de la perte.</li> </ul>	<p><b>Écouter. Normaliser les émotions. Permettre aux gens de choisir leur façon de vivre leur deuil. Identifier les ressources. Les inviter à se faire plaisir.</b></p>
<p><b>4. Réorganisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La personne se réadapte au milieu dont le décédé est désormais absent (acceptation du suicide).</li> <li>➤ Elle commence à voir qu'il est possible d'y nouer de nouvelles relations.</li> <li>➤ La douleur n'est pas pour autant disparue, mais elle est moins vive.</li> <li>➤ Regain de vie.</li> </ul>	<p><b>Écouter. Dire qu'il y aura des hauts et des bas (image d'une vague).</b></p>

## **GUIDE POUR LES RELATIONS AVEC LES MÉDIAS**

### ***Attitude à l'égard des médias***

- ❑ *C'est à la direction ou à son porte-parole, que revient la responsabilité de répondre aux demandes des médias.*
- ❑ *Afin de minimiser le risque de contagion, toute couverture médiatique du suicide doit être évitée dans la mesure du possible.*
- ❑ *Les journalistes ne doivent pas avoir accès à l'institution d'enseignement. Filmer les élèves ou entrer en contact avec eux doit être interdit dans l'école ou sur le terrain de l'école.*

*La direction peut justifier sa position en expliquant que la couverture médiatique de l'événement augmente considérablement le risque d'imitation du geste, comme plusieurs recherches le démontrent. Divulguer de l'information peut également troubler les personnes qui ont besoin d'aide et nuire considérablement au plan d'intervention mis en place.*

*Dans l'éventualité où l'école se trouve dans l'obligation de rencontrer les médias, seule la direction ou son porte-parole est autorisé à répondre aux journalistes. Afin d'éviter le sensationnalisme et de favoriser un traitement médiatique approprié et positif en terme de prévention, il est souhaitable de remettre des lignes directrices et consignes écrites aux médias.*

### **Lignes directrices pour les médias**

- *Réduire au minimum la médiatisation des cas de suicide.*
- *Ne pas traiter un suicide d'intérêt privé.*
- *Rapporter un cas de suicide seulement lorsqu'il est jugé, en toute objectivité, d'intérêt public :*
  - *le suicide est commis dans un lieu public ;*
  - *la personne décédée est un personnage d'intérêt public ;*
  - *le suicide a un lien avec une protestation symbolique, une idéologie.*

### ***Consignes advenant un traitement médiatique***

- *Ne pas traiter en première page ( si l'événement doit être placé à la une, disposer le titre sous le pli du journal ) ;*
- *Éviter d'utiliser le mot suicide dans le titre ;*
- *Ne pas publier de photos de la personne décédée;*
- *Éviter de donner des détails relatifs à la méthode utilisée;*
- *Éviter de décrire le suicide comme inexplicable ou encore de donner des raisons simplistes;*



- *Ne pas donner au suicide un caractère séduisant, romantique, héroïque ou lâche;*
- *Ne pas donner l'impression de valider ou d'approuver le geste.*
- *Éviter de donner un caractère sensationnel à l'événement ou de contribuer à le dramatiser davantage.*
- *Remplacer les mots :*
  - *Suicide réussi par **suicide** ou **suicide complété**;*
  - *Tentative non réussie par **tentative de suicide**;*
  - *Victime de suicide par **personne suicidée**;*
  - *Candidat au suicide par **personne à risque**;*
  - *Enrayer l'épidémie / la prolifération du suicide par **aider à prévenir le suicide**.*

**Éléments pouvant aider et encourager la prévention du suicide :**

- *Souligner que l'on peut surmonter une crise suicidaire;*
- *Proposer des solutions de rechange au suicide;*
- *Faire la promotion de la demande d'aide et de l'entraide;*
- *Informers les gens sur les ressources locales disponibles aux personnes suicidaires et leurs proches;*
- *Présenter les principaux signes précurseurs.*

## ***GUIDE POUR LA VENUE DES POLICIERS ENQUÊTEURS***

*Dans certains cas, les policiers enquêteurs, pour déterminer avec certitude la cause du décès, doivent rencontrer des élèves ou du personnel de l'école. Il peut arriver que ces policiers viennent les rencontrer sur les lieux mêmes de l'école. Les élèves et le personnel les plus susceptibles d'être rencontrés par les enquêteurs sont ceux qui connaissaient bien le défunt et sont vraisemblablement les plus atteints par l'événement. En plus d'être particulièrement touchés et vulnérables, ces personnes feront pour la plupart d'entre eux leur première expérience de rencontre avec des policiers. C'est pourquoi, il est important de leur apporter tout le soutien nécessaire avant et après leur rencontre avec les policiers.*

### **ARRIVÉE DES POLICIERS ENQUÊTEURS**

À leur arrivée à l'école, les policiers enquêteurs rencontreront en premier lieu la direction de l'école ou son représentant. À la suite de cette rencontre, la direction aura le nom des élèves ou du personnel que les policiers enquêteurs désirent rencontrer. La direction demandera alors à un intervenant de l'équipe de postvention d'aller chercher ces personnes, une à la fois.

### **SOUTIEN À L'ÉLÈVE AVANT LA RENCONTRE DES POLICIERS ENQUÊTEURS**

Avec l'intervenant de l'équipe de postvention qui ira le chercher, la personne pourra exprimer ses craintes. L'intervenant en profitera donc pour la rassurer et, au besoin, faire l'intervention d'urgence qui s'impose selon son état. L'intervenant lui dira également que cette rencontre n'a pas pour but de l'accuser et que c'est une procédure courante après un suicide.

### **SOUTIEN À L'ÉLÈVE APRÈS LA RENCONTRE DES POLICIERS ENQUÊTEURS**

Après la rencontre avec le policier, la personne sera accueillie par l'intervenant de l'équipe de postvention, ce qui lui permettra de ventiler. S'il y a lieu, l'intervenant fera une intervention précoce de deuil auprès d'elle.

Une tentative de suicide doit être considérée comme une information de nature confidentielle. Par conséquent, pour communiquer ces informations de façon écrite ou verbale, nous devons au préalable en avoir obtenu l'autorisation de la famille de la personne suicidaire.

Annexe 17

## ***PLAN D'INTERVENTION ET DE RÉINSERTION POST-TENTATIVE***

1. *Le directeur est averti lors d'une tentative de suicide.*
2. *Contact auprès de la famille :*
  - *Vérification de l'information*
  - *Offre de soutien et références aux ressources extérieures.*
3. *Si le jeune est hospitalisé, demander la permission de le visiter.*
4. *Un intervenant ou le directeur visite l'étudiant à l'hôpital.*
5. *Établir des contacts avec les amis proches de la personne suicidaire et les encourager à parler de ce qu'ils vivent.*
6. *Identifier les étudiants à risque et leur accorder une attention particulière.*
7. *Si nécessaire, et avec l'autorisation des parents de la personne suicidaire, contacter les écoles avoisinantes afin de partager l'information (ex. : des amis proches de la personne suicidaire sont dans d'autres écoles).*
8. *Contacter et rencontrer les parents avant le retour du jeune en classe; planifier avec les parents les modalités du retour en classe (retour immédiat ou progressif); insister fortement auprès des parents pour que le jeune ait une aide et du soutien.*
9. *Maintenir des contacts réguliers avec les parents et toute autre personne qui apporte du support ou du soutien.*

# **RÉINSERTION À LA SUITE D'UNE TENTATIVE DE SUICIDE D'UN ÉTUDIANT**

## **COMMENT ON SE SENT À LA SUITE D'UNE TENTATIVE ?**

### *POUR LA PERSONNE SUICIDAIRE*

- Désespoir
- Honte
- Isolation (pense qu'elle est seule à avoir vécu cela)
- Besoin d'en parler

### *POUR LES AMIS*

- Malaise général
- *Quoi dire, quoi faire, peut-on en parler sans risquer de lui faire mal ?  
Comment peut-on en parler ?*
- Lourdeur
- Tristesse
- Culpabilité
- Colère (pourquoi ne m'en as-tu pas parlé?)

### *POUR LA CLASSE ET/OU LES ENSEIGNANTS*

- Malaise général
- *Quoi dire, quoi faire, peut-on en parler sans risquer de lui faire mal ?  
Comment peut-on en parler ?*
- Culpabilité
- *Comment agir avec mon groupe, avec l'individu ?*

### *POUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCOLE*

- Panique, énervements
- Tensions
- Confusion dans le milieu

## **POURQUOI INTERVENIR AU RETOUR EN CLASSE ?**

- Prévenir les récidives
- Soutenir le jeune
- Diminuer la honte et le sentiment d'échec
- Prévenir d'autres gestes suicidaires à l'école
- Soutenir les amis et diminuer l'angoisse
- Briser le mur du silence et du non-dit

## **DESCRIPTION DES SERVICES AUX ENDEUILLÉS PAR SUICIDE OFFERTS PAR LE RÉSEAU DE PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS INC.**

### POSTVENTION EN MILIEU SCOLAIRE, FAMILIAL OU AUTRES ET COLLABORATION

*Pour les personnes vivant un deuil récent (quelques heures à quelques semaines), le RPSBF offre un service de postvention en milieu familial, en milieu scolaire, en entreprise ou autre. Pour ce qui est des étapes de la postvention en milieu scolaire, des protocoles de postvention sont déjà établis avec certaines institutions et les étapes de ce type de postvention sont décrites dans le document intitulé Protocole de postvention produit par le RPSBF et dans le Programme de postvention en milieu scolaire, stratégies d'intervention à la suite d'un suicide produit par Séguin, Roy, et al., en novembre 2002. Les objectifs de la postvention sont généralement de diminuer le niveau de stress et l'impact de la crise et de favoriser le processus de deuil. La postvention pourra être suivie au besoin d'une aide individuelle décrite aux points 3.3 à 3.5.*

- *Une postvention de type «debriefing» de groupe ou individuel, qui a lieu dans les 72 heures d'un suicide, peut durer deux heures ou plus. À cette étape du deuil, les endeuillés éprouvent généralement le besoin de ventiler sur la façon dont ils ont appris la nouvelle ou découvert le corps. Ils peuvent également avoir besoin de parler ensemble d'un sujet qui leur est difficile d'aborder sans le recours à une tierce personne.*
- *Une postvention qui a lieu plus de 72 heures après le suicide, c'est-à-dire lors de la période de protestation et de désorganisation, peut durer environ deux heures. Les besoins sont généralement de ventiler, de comprendre le suicide de leur proche, d'être rassurés quant aux troubles émotionnels, psychologiques, physiques et comportementaux qu'ils vivent et de comprendre le processus de deuil suite à un suicide.*

*Le CLSC, les centres jeunesse ou d'autres intervenants peuvent aussi être appelés à collaborer lors de ces postventions.*

### GROUPE DE SOUTIEN POUR LES PERSONNES ENDEUILLÉES À LA SUITE D'UN SUICIDE

*Dans le cas où plusieurs personnes affectées par un deuil à la suite d'un suicide souhaiteraient un suivi de 10 rencontres, nous pourrions démarrer un groupe de soutien. Les étapes de ce type d'intervention sont déjà décrites dans le document intitulé Animation des groupes de soutien pour personnes endeuillées par suicide,*

*Manuel de l'animateur et produit par Éric Tremblay en 1999 pour le compte du Service prévention suicide de Trois-Rivières. Ce type de groupe fonctionne depuis quelques années au RPSBF.*

### LES RENCONTRES INDIVIDUELLES

*Avec les rencontres individuelles, le Réseau de prévention suicide pourra accueillir une personne dans les jours qui vont suivre sa demande d'aide, alors qu'avec le service de groupe de soutien, il arrivait qu'une personne faisant une demande attende des semaines, voire des mois avant de pouvoir intégrer un groupe. Par ailleurs, l'intervention individuelle permet la souplesse dans la réponse aux besoins exprimés par une personne endeuillée. Par contre, chez les personnes qui exprimeraient le besoin de partager leur expérience avec d'autres personnes ayant vécu un deuil, ce nouveau service pourrait être complémentaire et préparatoire à un groupe de soutien au deuil d'un organisme indépendant. Nous pourrions référer au CLSC les personnes qui présentent de plus grandes difficultés à résoudre leur deuil et qui demandent un suivi supplémentaire.*

### LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT AU DEUIL PAR SUICIDE

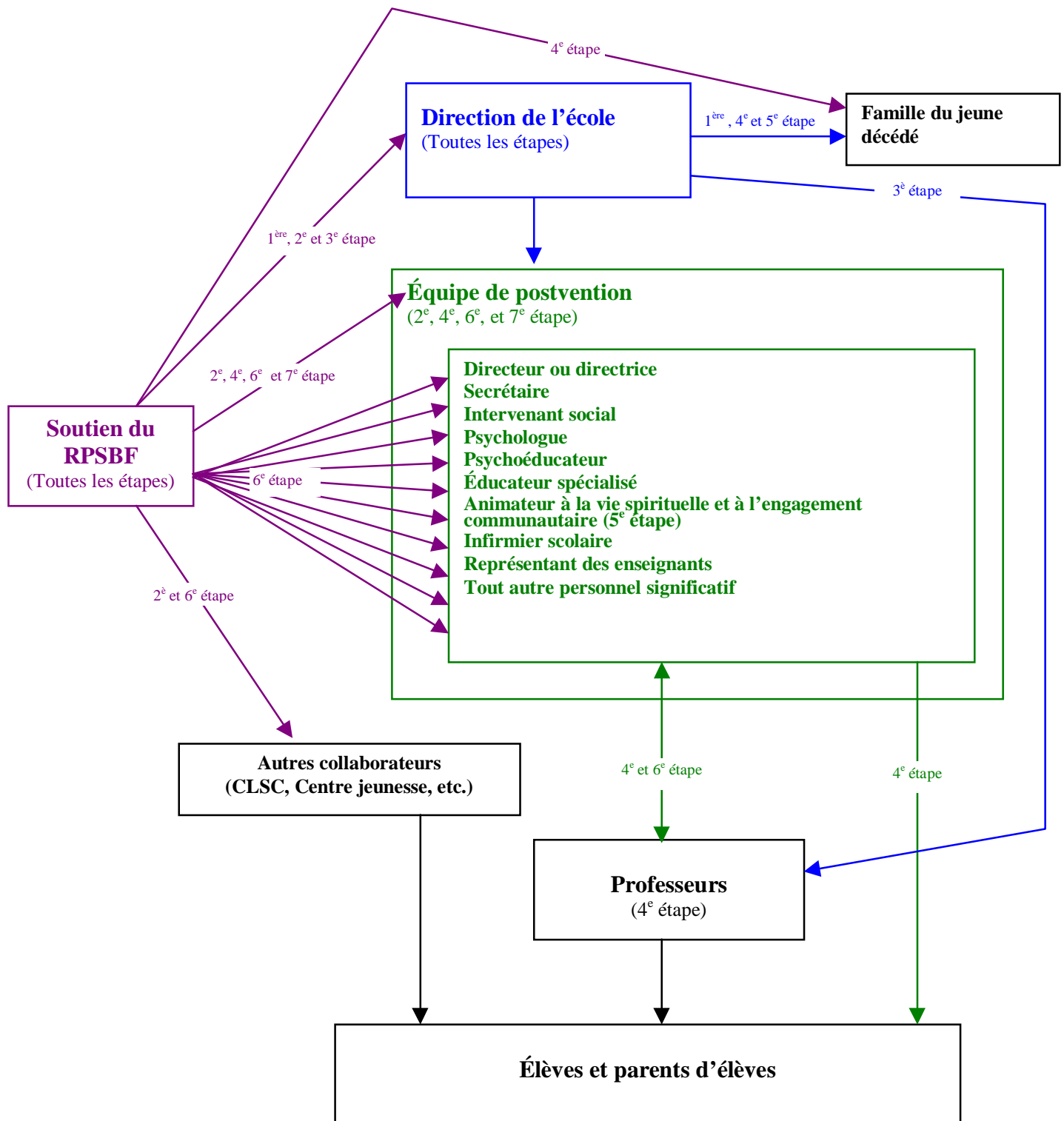
*Après la première rencontre individuelle, qui en est une d'évaluation, la personne endeuillée se verra offrir un guide d'accompagnement au deuil par suicide. Ainsi, la personne endeuillée sera invitée à écrire ses réflexions entre les rencontres individuelles et elle pourra en faire part au besoin à la personne au suivi individuel. De plus, la personne endeuillée pourra y inscrire son cheminement, y mettre les photos du défunt. Elle y trouvera de l'information sur les étapes du deuil, sur les émotions reliées au deuil par suicide, un calendrier où elle pourra planifier les dates importantes à vivre sans le défunt. Finalement, les coordonnées du RPSBF seront inscrites à certains endroits et elle sera invitée à communiquer avec nos intervenants téléphoniques si elle en a besoin.*

### LE SUIVI PONCTUEL

*La personne endeuillée pourra communiquer avec la responsable du service aux endeuillés pour obtenir un soutien si le deuil présente des difficultés ou si elle a des inquiétudes quant à ses symptômes de deuil ou si elle a besoin de plus d'informations quant au deuil ou au processus suicidaire. Si besoin, on pourra la référer au CLSC.*



## FONCTIONNEMENT D'UNE POSTVENTION



## ***RÉSUMÉ DES ÉTAPES***

- 1<sup>ère</sup> étape : **Validation de l'information et premier repérage** auprès d'une source crédible (famille ou autorité policières) et demande à la famille l'autorisation de divulguer l'information
- 2<sup>e</sup> étape : **Convocation du comité de postvention, analyse de la situation et mise en place du plan d'intervention** (aviser le RPSBF, convoquer l'équipe de postvention, vérifier les locaux disponibles, compléter les lettres d'information et préparer les photocopies des outils de postvention), première rencontre de l'équipe de postvention (analyse de la situation et décisions quant aux interventions à faire)
- 3<sup>e</sup> étape : **Communication** aux autorités policières, médias, commission scolaire, rencontre d'information aux personnel, transmission de l'information au personnel absent
- 4<sup>e</sup> étape : **Intervention et repérage** (rencontre des amis intimes, des témoins de l'événement et du groupe/classe, rencontres individuelles de personnes à risque, planifier le suivi ou référer à des ressources appropriées en cas de besoin) à partir de ces rencontres, faire le repérage. Référer au RPSBF la famille et les proches qui sont à l'extérieur de l'école.
- 5<sup>e</sup> étape : **Funérailles** (recevoir l'information relative aux funérailles, donner cette information à ceux qui en font la demande, préparer, coordonner la participation des élèves aux funérailles)
- 6<sup>e</sup> étape : **Bilan à chacune des journées de postvention** où tous peuvent recevoir du support et exprimer ce qu'ils ressentent et préparation des actions de la journée du lendemain
- 7<sup>e</sup> étape : **Bilan final** pour apporter les correctifs nécessaires au protocole et adresser les lettres de remerciement



# ***BIBLIOGRAPHIE***

## **Ouvrages**

MORRISSETTE, Pierre. Le suicide, démystification, intervention, prévention. Éditions Pierre Morrissette, 1984, 436 page.

CLOUTIER, Richard. Psychologie de l'adolescence. Gaétan Morin Éditeur, 1982, 321 page.

RAYMOND, Sylvaine. La prévention du suicide à l'école. Ministère de l'Éducation du Québec, 1990, 67 page.

SÉGUIN, Monique. Le suicide, comment prévenir et intervenir. Les Éditions Logique, 1991.

SÉGUIN, Monique, *et al.*, Programme de postvention en milieu scolaire, Stratégies d'intervention à la suite d'un suicide, Éditions AQPS, Montréal, 2004, 81 p.

## **Autres documents**

RÉSEAU PRÉVENTION SUICIDE DES BOIS-FRANCS : Manuel de formation des intervenants téléphoniques.

FONDATION J.E.V.I. : Guide de gestion d'un programme d'entraide par les pairs, 1992, 147 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC : La prévention du suicide à l'école, document d'information et session d'information et de sensibilisation, 1993, 67 p.

PROGRAMME LAVALLOIS DE PRÉVENTION DU SUICIDE : La prévention du suicide en milieu scolaire, 1991, 75 p.

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE 02 : Un peu d'écoute peut sauver une vie, (Programme de postvention en milieu scolaire), 1994, 76 p.

## **Dépliants**

PROGRAMME LAVALLOIS DE PRÉVENTION DU SUICIDE : Et si on leur parlait d'espoir

PROGRAMME LAVALLOIS DE PRÉVENTION DU SUICIDE : Parles-en, laisse pas ça mort

FONDATION J.E.V.I. : Le suicide chez les jeunes, à nous d'agir.